

PREFET DE LA MARTINIQUE DELEGUE DU GOUVERNEMENT POUR L'ACTION DE L'ETAT EN MER

Cabinet du préfet Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 28 mars 2018

Communiqué de presse

Vacances de Pâques en sécurité en mer

Les vacances de Pâques marquent traditionnellement une recrudescence des activités de plaisance et de loisirs nautiques en bord de mer.

Pour que ces activités en mer riment avec sécurité la préfecture rappelle les bons réflexes à avoir :

Avant de prendre la mer

√ je consulte les avis de vigilances et les prévisions météorologiques en mer :

www.meteofrance.gp/previsions-meteo-marine-antilles-guyane/bulletin/cote

- √ je vérifie l'état de mon embarcation et de mes équipements de sécurité ;
- √ je m'assure de disposer d'un moyen de communication ;
- ✓ je préviens mes proches de mes intentions.

Quelle que soit l'activité, **je porte ma brassière** qui me permet d'autre autonome en cas de chute en mer et je veille à ce que **les enfants la porte en permanence**.

Je suis **témoin ou victime** d'un incident ou d'un accident en mer : **je contacte immédiatement le CROSS Antilles-Guyane** pour passer l'alerte (téléphone 196 – VHF canal 16).



sur Internet : www.martinique.pret.gouv.fr sur Facebook : @préfet.martinique sur Twitter : @prefet972





Florence BERTHET 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 – ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur Internet : www.martinique.pret, sur Facebook : @préfet.martinique sur Twitter : @prefet972